

PRÉAMBULE

- Lors du comité du 31 mai 2023, le comité a souhaité que soit étudié l'impact d'un relèvement des plafonds utilisés pour le calcul de l'aide à la cotisation des retraités (abondement)

- Le présent document :
 - Rappelle les différents paramètres de calcul de l'abondement mis en œuvre en 2017
 - Rappelle l'évolution des principaux indices
 - Présente l'impact d'une hausse des plafonds déterminant l'abondement selon 3 hypothèses

RAPPEL DES PRINCIPES

- Depuis le 1^{er} juillet 2017, un nouveau mode de calcul des cotisations et de l'aide à la cotisation des retraités a été mis en œuvre.
- La cotisation contractuelle est identique quel que soit le revenu de remplacement
 - Elle évolue progressivement entre la 1^{ère} et la 5^{ème} année de retraite
- Une aide à la cotisation des retraités, financée dans le cadre du HDS vient minorer la cotisation versée par les retraités selon leur revenu de remplacement
 - De 29 € par mois pour les revenus inférieurs à 19 200 €
 - De 24 € par mois pour les revenus compris entre 19 201 € et 24 000 €
 - De 15 € par mois pour les revenus compris entre 24 000 € et 31 200 €
- Le revenu de remplacement pris en considération est celui perçu au moment de la retraite
 - Dès ce revenu connu, le retraité est classé dans une tranche de revenus
 - L'abondement n'est pas revu par la suite et il n'est plus demandé de justificatifs de revenus

RAPPEL DES PRINCIPES

Les cotisations en 2023

- Au-delà d'un revenu de remplacement de 31 200 €, les retraités ne bénéficient pas d'abondement)

Situations	Régime Général				
	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année et Plus
19 200 € ou moins	52,79 €	60,13 €	67,46 €	74,81 €	83,40 €
de 19 201 € à 24 000 €	57,79 €	65,13 €	72,46 €	79,81 €	88,40 €
de 24 001 € à 31 200 €	66,79 €	74,13 €	81,46 €	88,81 €	97,40 €
Supérieur à 31 200 €	81,79 €	89,13 €	96,46 €	103,81 €	112,40 €

Situations	Alsace Moselle				
	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année et Plus
19 200 € ou moins	15,98 €	20,02 €	24,06 €	33,29 €	38,42 €
de 19 201 € à 24 000 €	20,98 €	25,02 €	29,06 €	38,29 €	43,42 €
de 24 001 € à 31 200 €	29,98 €	34,02 €	38,06 €	47,29 €	52,42 €
Supérieur à 31 200 €	44,98 €	49,02 €	53,06 €	62,29 €	67,42 €

RAPPEL DES PRINCIPES

Fonctionnement du dispositif :

- Lorsqu'un retraite adhère au régime des retraités, une provision :
 - Est prélevée sur le fonds collectif santé
 - Alimente la réserve de couverture des retraités
 - Chaque année, l'abondement est prélevé sur cette réserve

- Le fonds collectif santé :
 - est alimenté par :
 - 85% des cotisations affectées au HDS (85% x 2% des cotisations TTC du RPC)
 - Eventuellement par les cotisations versées par les entreprises qui souhaitent faire bénéficier de l'abondement leurs retraités qui n'en bénéficiaient pas auparavant
 - Les produits financiers qu'il génère
 - est prélevé
 - De frais égaux à 0,2% du fonds au 1^{er} janvier de l'année
 - Des provisions correspondant à l'abondement des nouveaux retraités

RAPPEL DES PRINCIPES

Montant du fonds collectif santé

- Au 31/12/2022, le fonds s'élève à 37,9 M€
- En moyenne, sur les 3 dernières années, ses ressources nettes¹ représentent près de 3 M€

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant début d'exercice	31,768 M€	33,993 M€	35,692 M€
Dotation à la réserve de couverture pour l'adhésion des salariés de SANOFI	2,304 M€	2,304 M€	2,304 M€
Dotation par le fonds sur le haut degré de solidarité	2,106 M€	2,184 M€	2,243 M€
Frais sur encours	-0,064 M€	-0,068 M€	-0,071 M€
Dotation à la réserve de couverture	-2,972 M€	-3,564 M€	-3,185 M€
Produits financiers	0,851 M€	0,843 M€	0,883 M€
Montant fin d'exercice	33,993 M€	35,692 M€	37,866 M€

¹ hors dotation exceptionnelle d'une entreprise correspondant à un étalement

LES INDICES EXTERNES

Evolution des principaux indices entre fin 2017 et fin 2022

Indice	Evolution 2017-2022
Inflation ¹	9,9%
AGIRC ARRCO	7,9%
Retraites CNAV	6,2%
PMSS ²	10,7%

¹ IPC hors tabac

² Plafond de la Sécurité sociale (évolution de 2018 à 2023)

ETUDE D'ÉVOLUTION DES PLAFONDS

Hypothèses retenues dans l'étude :

- L'évolution des plafonds des tranches de revenus concerne les futurs retraités
 - Les retraités actuels ne sont pas impactés et conservent l'abondement actuel
- 3 simulations ont été réalisées avec des hausses de 5%, 10% et 15% des plafonds
 - Les simulations ont été établies à partir des entres de nouveaux retraités de 2020, 2021 et 2022

Tranche	abondement	Plafond actuel	Plafond actuel +5%	Plafond actuel +10%	Plafond actuel +15%
1	29 €	19 200 €	20 160 €	21 120 €	22 080 €
2	24 €	24 000 €	25 200 €	26 400 €	27 600 €
3	15 €	31 200 €	32 760 €	34 320 €	35 880 €
au-delà	0 €				

ETUDE D'ÉVOLUTION DES PLAFONDS

Sont constatés les impacts suivants en termes de nombre d'entrées :

- des hausses respectives de retraités bénéficiant de l'aide de +9%, +16% ou +21% selon la hausse des plafonds
 - Mais +21%, +41% +71% sur la tranche d'abondement à 29 € pour laquelle les provisions sont les plus élevées par retraité

Année	Tranche	Actuel	avec hausse de 5%	avec hausse de 10%	avec hausse de 15%
2020	Tranche 1	77	94	114	133
	Tranche 2	111	143	180	216
	Tranche 3	291	287	257	219
	total	479	524	551	568
2021	Tranche 1	87	113	135	170
	Tranche 2	141	146	176	198
	Tranche 3	291	299	277	241
	total	519	558	588	609
2022	Tranche 1	121	139	154	183
	Tranche 2	112	124	145	158
	Tranche 3	252	277	278	271
	total	485	540	577	612
Total et évolution	Tranche 1	285	346	403	486
	Tranche 2	364	413	501	572
	Tranche 3	834	863	812	731
	total	1483	1622	1716	1789
	Tranche 1		21%	41%	71%
	Tranche 2		13%	38%	57%
	Tranche 3		3%	-3%	-12%
total		9%	16%	21%	

ETUDE D'ÉVOLUTION DES PLAFONDS

Impact en termes de charge à prélever sur le fonds collectif santé :

- La charge annuelle moyenne augmenterait de 0,4 à 1 M€ selon la hausse considérée des plafonds
- Le prélèvement sur le fonds collectif santé varierait de 3,6 M€ (hausse de 5%) à 4,3 M€ (hausse de 15%)
- Les ressources actuelles du fonds collectif santé sont d'environ 3 M€
- Nécessité de réaliser une étude approfondie sur les besoins futurs au niveau du fonds collectif santé avant toute décision

Année	Prélèvement sur fonds collectif santé							
	Actuel	avec hausse de 5%		avec hausse de 10%		avec hausse de 15%		
2020	2 971 699	3 356 478	13%	3 682 772	24%	3 954 461	33%	
2021	3 563 747	3 904 974	10%	4 265 616	20%	4 615 027	29%	
2022	3 184 615	3 562 115	12%	3 867 555	21%	4 201 005	32%	
Total	3 240 020	3 607 856	11%	3 938 648	22%	4 256 831	31%	